

Lettre ouverte aux Sénateurs-trices et Député-es de Seine-Saint-Denis

Enseignant-es et parents d'élèves sont fortement mobilisé-es depuis plusieurs semaines, en Seine-Saint-Denis comme dans tous les départements, pour l'abandon de la « Loi Blanquer ». Cette loi comporte un ensemble de mesures régressives et dangereuses, pour l'école, les élèves et les enseignants.

Nous vous demandons en particulier de refuser les « Établissements des savoirs fondamentaux ». Cette transformation en profondeur du 1er degré briserait l'un des piliers des territoires : l'école primaire.

Le 15 mai 2019

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,
Madame, Monsieur le-la Député-e,

La Loi « pour l'école de la confiance » est actuellement examinée au Sénat. Cette Loi contient de nombreuses dispositions destructrices pour l'École publique. **Nous souhaitons à nouveau attirer votre attention sur le possible maintien dans la loi des EPSF**, établissements publics des savoirs fondamentaux.

Tout d'abord, nous vous rappelons qu'il ne s'agit pas d'établissements « des **programmes nationaux** », mais « des **savoirs fondamentaux** », c'est-à-dire que la Loi Blanquer officialise l'école à plusieurs vitesses, avec des ambitions à la baisse pour les élèves des futurs EPSF. Même si le vote des conseils d'école était ajouté dans la Loi par rapport à l'amendement initial, il n'en demeure pas moins que l'organisation du système éducatif pourra, avec les EPLEI et les EPSF, être différente d'un territoire à l'autre : ce n'est pas la conception de l'école de la République défendue par les centaines de milliers de manifestant-es depuis des semaines.

Ensuite ces EPSF ne sont ni plus, ni moins, que le dynamitage de l'École telle qu'on la connaît jusqu'à présent. En effet, l'EPSF regroupe un certain nombre d'écoles avec un collège, la direction de l'ensemble est assurée par le principal du collège, avec un adjoint plus particulièrement chargé des écoles. Terminé, le directeur, la directrice, présent-e tous les matins à la porte de l'école, interlocuteur quotidien et irremplaçable des parents d'élèves, mais aussi de tous les autres interlocuteurs : services municipaux, services de soin, intervenants... Terminée l'animation de chaque école par celles et ceux qui y travaillent tous les jours.

Le regroupement impose également aux écoles la gestion par les instances du collège : conseil d'administration et conseil pédagogique. Certes, les enseignant-es du 1^{er} degré y seraient représentés, mais quelle nécessité à cette dégradation et perte de sens ? Jusqu'à présent, c'est le conseil des maîtres de chaque école, auquel participent tous les enseignants sans exception, qui organise la vie quotidienne de l'école. C'est le conseil d'école, où siègent les enseignants et des parents d'élèves de cette même école, en nombre équivalent, qui joue le rôle de l'instance régulatrice (vote du règlement intérieur etc). Ces deux conseils, même s'ils sont maintenus, deviendront des coquilles vides puisque les décisions seront prises ailleurs, dans des instances où les décisionnaires ne seront plus les acteurs du quotidien. Est-ce cela, le renforcement de la démocratie et le respect des acteurs et des professionnels ?

Enfin, ces EPSF seront l'occasion pour le gouvernement de mettre en œuvre son plan de suppression massive de postes de fonctionnaires d'ici 2022 : les moyennes d'élèves par classe seront calculées sur l'ensemble des écoles, les postes de directions seront fermés, que d'économie sur le dos des élèves en perspective !

Pour toutes ces raisons, nous demandons aux Sénatrices et Sénateurs de Seine-Saint-Denis de ne pas voter pour la Loi Blanquer lors de son passage au Sénat. Nous demandons instamment aux Sénateurs-trices et aux Député-es de ne pas maintenir les **EPSF** dans la Loi, que ce soit au moment du vote du Sénat, ou dans le cadre du travail de la commission mixte paritaire.

Nous vous remercions par avance de votre vigilance et de votre positionnement, que nous nous engageons à faire connaître largement à l'ensemble de la communauté éducative.

Pour le SNUipp-FSU 93

Rachel Schneider et Caroline Marchand, co-secrétaires départementales